

(N° 118.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 8 MAI 1908.

Rapport de la Commission de l'Industrie et du Travail, chargée d'examiner le Projet de Loi instituant un Conseil de prud'hommes à Fléron.

*(Voir les n^{os} 220, session de 1904-1905, — et 92, session de 1905-1906,
de la Chambre des Représentants.)*

Présents : MM. SIMONIS, Président ; A. COOLS, HENRICOT, KEESEN, MAGIS,
DUPRET, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi instituant un Conseil de prud'hommes à Fléron, transmis par la Chambre, a été examiné par votre Commission de l'Industrie et du Travail.

Tel que ce Conseil sera constitué, il aura une juridiction s'étendant sur plus de trente entreprises et sur un personnel de près de cinq mille personnes.

Il se justifie donc amplement et votre Commission de l'Industrie et du Travail vous propose de l'adopter.

Le Rapporteur,
G. DUPRET.

Le Président,
ALF. SIMONIS.